

Les Bois, le 18 octobre 2005

**Avis officiel No
12/2005**

CINEMA AUX BOIS



La tournée du cinéma itinérant Roadmovie passera par Les Bois cette année également. Roadmovie est un projet à but non lucratif pour la promotion de la culture cinématographique suisse qui propose d'amener le cinéma là où il n'y a pas de salle de projection. Ainsi, la halle de gymnastique sera transformée le temps d'une journée en salle de cinéma.

La population des Bois et d'ailleurs est cordialement invitée à visionner le film « **AZZURO** » du réalisateur Denis Rabaglia **qui nous honorera de sa présence à cette occasion,**

**Le vendredi 4 novembre 2005
à 20h15**

à la halle de gymnastique.

Azzurro

Fiction, Denis Rabaglia, CH 2001, 85 min, italien/français (st allemand)

Giuseppe De Metrio a 75 ans dont 30 passés à Genève comme contremaître. A l'âge de la retraite, il est retourné dans les Pouilles. Son unique petite-fille Carla, 7 ans, est aveugle. Toute la famille attend une transplantation de la cornée qui lui redonnera la vue, mais celle-ci tarde à venir. Giuseppe décide de revenir en Suisse pour chercher l'argent nécessaire à l'opération.

Prix du cinéma suisse, meilleur long métrage de fiction 2001

L'entrée est libre, venez nombreux.

^ ^ ^

MESURES HIVERNALES 2005-2006

Les propriétaires fonciers sont rendus attentifs aux directives suivantes :

1. Les chemins doivent être jalonnés pour le **15 novembre 2005**.
2. Les piquets ou jalons seront placés tous les 25 mètres, respectivement 5 à 10 mètres dans les courbes. Ils doivent sortir de terre de 1,50 m au minimum.

3. Ils se situeront à une distance de 40 cm du bord de la route ou au bord immédiat d'un obstacle.
4. Les maisons situées à moins de 50 m du passage du triangle ne seront pas desservies. Les personnes concernées peuvent faire ouvrir leur chemin à leurs frais par les entrepreneurs chargés du déblaiement de la neige.
5. Nous rappelons que les chemins dépourvus de fondement ou inaccessibles aux tracteurs ou camions ne peuvent être ouverts. Il en est de même des chemins dont l'élagage des arbres n'a pas été fait ou est insuffisant.
6. Les bordures de routes seront dégagées de tout obstacle pouvant empêcher ou retarder une ouverture normale, ou provoquer des accidents. La distance à respecter sera de 50 cm au minimum dès le bord de la route.
7. Afin de permettre le déblaiement de la neige sur les places de l'Eglise et Jean-Ruedin (devant la boucherie), il est interdit de parquer **de 01h00 à 07h00** du matin. Il est également interdit de parquer sur les trottoirs, sur les routes ou au bord de celles-ci.
8. Les propriétaires bordiers de chemins où le chasse-neige doit passer devront élaguer leurs arbres jusqu'au 15 novembre 2005. En cas de nécessité, le Conseil communal pourra faire exécuter ce travail aux frais des propriétaires si l'élagage n'a pas été fait. Les routes doivent être dégagées à 50 cm du bord de la route en largeur et à 4,50 m en hauteur.

Le Conseil communal décline toute responsabilité pour les dégâts qui pourraient résulter de la non-observation du présent avis.

^ ^ ^

Hockey-Club Franches-Montagnes

Pour marquer son ascension en première ligue, le Hockey-club Franches-Montagnes désire associer la population du district. A cet effet, toute la population des Bois est invitée à participer à la rencontre opposant le H-C Franches-Montagnes au H-C Meyrin.

le samedi 5 novembre à 20.15 heures
à la patinoire du Centre de loisirs à Saingelégier.

Les personnes qui désirent participer à cette manifestation peuvent retirer au Secrétariat communal, jusqu'au vendredi 4 novembre prochain, une attestation qui leur permettra d'assister gratuitement à cette rencontre.

^ ^ ^

Création d'un nouveau Syndicat de Chemins

Différents problèmes liés à l'entretien des chemins ont marqué la vie communale ces dernières années. Afin de répondre à un besoin qui semble important, le Conseil communal a décidé de proposer la création d'un nouveau Syndicat de chemins.

Ce Syndicat est ouvert aux différents propriétaires qui n'ont pas pu, pour une quelconque raison participer au Syndicat existant. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer au Secrétariat communal.